



Ne plus avoir de compte joint

Par Carolp

Bonjour

Je souhaite me séparer et nous avons un compte joint mon conjoint ne veux pas la séparation comment faire pour ne plus avoir de compte joint sans son accord

Par kang74

Bonjour

Vous ne pouvez pas fermer le compte joint seul :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10412]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10412[/url]

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez demander la transformation du compte joint en compte indivis comme indiqué sur la page. Le compte ne pourra plus fonctionner que d'un commun accord.

Vous êtes mariés, visiblement ?

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est kang qui a donné le lien à consulter.

Indivis signifie que pour toute transaction sur ce compte il faudra obligatoirement les 2 signatures.

C'est une protection en cas de séparation mais alourdit beaucoup toute démarche.

Par ESP

Bonjour

Vous êtes mariés, visiblement ?

Voir l'autre sujet

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/quitter-la-maison-t40715.html]https://www.forum-juridique.net/famille/quitter-la-maison-t40715.html[/url]

Par Carolp

Non je ne suis pas marié

Par Isadore

Mea culpa, inattention de ma part pour l'attribution de la page.

Transformer le compte conjoint en compte indivis permet de s'assurer que l'autre personne ne créera pas de dettes dont les deux seront solidaires.

Evidemment, il deviendra factuellement presque impossible d'utiliser ce compte. Chaque indivisaire devra ouvrir un compte personnel et y rediriger ses prélèvements et revenu.

S'il y a un crédit immobilier en cours, il faut faire attention à ce qu'il continue d'être payé.